

**Mairie du MOLAY-LITTRY  
Calvados**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JANVIER 2025**

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mrs FURDYNA, PHILIPPE, Mmes GODARD, LE BATARD, Mrs PLINE, DIMESIC, Mme LEONARD, Mr VILLEDIEU, Mmes PHILIPPE, LAVAL, Mrs MARY, MORICE, Mmes AGNÈS, GUILLEMIN, DUPONT.

Absents Excusés : Mme LEGOUPIL, Mrs MAHIEU, DEFRANCE, MAHEUT.

Secrétaire : Mme DUPONT

Pouvoir : Mme LEGOUPIL a donné pouvoir à Mr BERTIER

Mr MAHIEU a donné pouvoir à Mme AGNÈS

Mr DEFRANCE a donné pouvoir à Mr PHILIPPE

**2025/001 : TARIFS DES SALLES**

Le Conseil Municipal a pris connaissance des nouveaux tarifs concernant la Salle des Fêtes, le Module, la Salle du Molay, la Charretterie.

Le Conseil Municipal valide ceux-ci, ils seront applicables pour les futures locations, selon le tableau ci-dessous ; les contrats de location signés à ce jour ne subiront pas d'augmentation, les tarifs de l'année 2024 restant applicables pour ceux-ci.

**TARIFS SALLES**

**SALLE DES FÊTES**

	<u>Particuliers de la Commune</u>	<u>Associations de la Commune</u>	<u>Extérieurs</u>
SALLE DES FETES	400	255	650
FOYER SEUL	170	155	250
FOYER + CUISINE	200	170	300
Expos (salons, brocantes)	350	200	500
Supplément ½ journée supplémentaire			50 € par ½ journée
AG seule (sans cuisine)		Mise à disposition	SDF            300 FOYER SEUL 250

### **SALLE DU MOLAY**

	<u>Particuliers de la Commune</u>	<u>Associations de la Commune</u>	<u>Extérieurs</u>
OCCUPATION AVEC REPAS	120	120	250
VIN D'HONNEUR ET ACTIVITÉS DIVERSES SANS REPAS	60	60	120

### **MODULE**

OCCUPATION AVEC REPAS	240	180	360
VIN D'HONNEUR ET ACTIVITÉS DIVERSES SANS REPAS	120	90	180

### **CHARRETTÉRIE**

OCCUPATION AVEC REPAS (charretterie seule)	120	120	250
VIN D'HONNEUR ET ACTIVITÉS DIVERSES SANS REPAS (charretterie)	100	100	150
LOCATION DU SITE COMPLET avec tentes (mariages – autres manifestations extérieures)	250	150	500

Les conditions de location sont indiquées lors de la signature du contrat, qui valide la réservation de ces salles.

### **2025/002 : COMMISSION SERVICES TECHNIQUES**

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la Commission des Services Techniques a travaillé sur le projet du budget 2025 de ce service qui sera étudié lors de la réunion plénière relative aux orientations budgétaires.

D'autre part, le Conseil Municipal autorise le Maire à faire l'acquisition d'une balayeuse sur le site « Agorastore ». Le Conseil Municipal fixe le montant maximal pour cet achat à 15 000 euros, auquel viendra s'ajouter les frais annexes liés à cette acquisition.

Le Conseil Municipal autorise le Maire, en cas d'achat, à régler cette dépense sur les crédits reportés pour l'année 2025

### 2025/003 : COMMISSION MUSÉES

Le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan des fréquentations pour l'année 2024 des deux musées, malgré les difficultés rencontrées lors de la saison, celui-ci est encourageant et récompense les efforts faits pour animer ces Musées.

Le Conseil Municipal valide la proposition de la Commission pour l'année 2026 de participer aux éditions « Itinéraires Normands » en publiant sur une demi- page la publicité des deux Musées.

Afin de renforcer la communication des Musées, le lien Facebook va être installé sur le site de la Commune.

La Commission propose d'aménager la salle de l'ancien logement situé dans l'enceinte du Moulin de Marcy avec également une réorganisation de l'accueil de ce site. Ces travaux seront étudiés lors de la préparation du budget.

Le Conseil Municipal valide la nouvelle organisation des jours d'ouverture des musées pour l'année 2025 :

- Le Moulin de Marcy sera ouvert du lundi au jeudi tous les après-midi sur toute la période d'ouverture (d'avril à septembre et aux vacances de la Toussaint)
- Le Musée de la Mine sera ouvert du mercredi au dimanche tous les après-midi pendant les mois d'avril, mai, juin et septembre.  
en juillet et août, il sera ouvert tous les après-midi ainsi que pendant les vacances de la Toussaint sauf le samedi et le 31 octobre (jour d'Halloween).

Le Conseil Municipal est favorable à l'installation de silhouettes de mineurs à l'entrée de la Commune, permettant ainsi de valoriser le Musée.

### 2025/004 : RUE DE TAINVILLE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré les futurs acheteurs de la parcelle cadastrée M n° 49 située rue de Tainville.

Après échanges, le Conseil Municipal a pris connaissance des propositions, ci-dessous, répondant à l'attente de la Commune et des futurs acquéreurs ; permettant la création d'une nouvelle voirie :

- Le long de la nouvelle voirie sur la parcelle M n° 49, la Commune autorise la création de deux accès jumelés, sous réserve de l'accord de l'Intercom Isigny Omaha qui a la compétence « voirie ».
- La Commune donne son accord pour le raccordement au réseau d'assainissement sur l'Impasse des Coquelicots, via l'espace vert communal, sous réserve de l'accord de l'Intercom Isigny-Omaha qui a la compétence « assainissement collectif ». Les frais de raccordement en domaine public et terrain privé seront à la charge du demandeur.

- Le prix de vente de 195 m<sup>2</sup> de l'espace vert communal est fixé à 30 euros le m<sup>2</sup>. Les acquéreurs souhaitent faire l'acquisition de cet espace, en complément de l'échange du terrain de 105 m<sup>2</sup> avec la Commune.
- Le bornage est à la charge de la Commune.
- Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- La Commune prend en charge la construction d'une clôture sur les 19 mètres de la nouvelle voirie bordant la parcelle cadastrée M n° 49. Celle-ci sera réalisée en grillage rigide avec plaques de soubassement et un système occultant d'une hauteur de 1,75 m. Une fois réalisé, cette clôture devient la propriété de l'acquéreur.
- Les acquéreurs s'engagent à déposer l'ensemble des matériaux existants sur l'emprise de la future voirie sur la parcelle cadastrée M n° 49 avec la rétrocession du terrain. Les gravats et les cailloux seront récupérés par les acquéreurs.

Le Conseil Municipal donne son accord sur l'ensemble de ces accords qui seront mentionnés dans l'acte de cession, validant cet échange de terrain entre la Commune et Mr et Mme CARDINE.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'ensemble des documents liés à cette cession.

#### 2025/005 : INTERCOM ISIGNY-OMAHA

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'observations définitives de la Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom.

Le Conseil Municipal a pris acte de celui-ci.

Le Maire a présenté au Conseil Municipal les projets intercommunaux qui sont envisagés sur le territoire.

#### 2025/006 : PERMANENCE SOCIALE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la fermeture définitive de la permanence sociale. Ce service, par volonté départementale, va être déployé sur une Maison Départementale des Solidarités à Isigny-sur-Mer.

Le Conseil Municipal déplore cet état de fait qui va occasionner des difficultés pour les usagers du secteur.

### 2025/007 : DETR

Le Conseil Municipal décide de se réunir le Mardi 11 Février 2025 en réunion plénière afin de définir les projets pour le budget 2025.

En fonction des investissements retenus, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une aide au titre de la DETR et du DSIL pour le financement de ceux-ci.

### 2025/008 : RÉUNIONS

Le Conseil Municipal a fixé les nouvelles dates de réunion du 1<sup>er</sup> semestre 2025 de la façon suivante :

- Mardi 11 Février 2025 : réunion plénière (au module)
- Mardi 25 Février 2025 : au module
- Mardi 18 Mars 2025
- Jeudi 24 Avril 2025
- Mardi 20 Mai 2025
- Mardi 24 Juin 2025.